

## Formulaire de soumission d'une résolution Au Congrès de 2010

Le corps soumissionnaire (la section locale, la division, le conseil régional, la division d'un ministère ou d'un secteur, le comité provincial sur les conditions de la femme, le comité provincial sur les droits de la personne ou le comité provincial des jeunes travailleurs et travailleuses, le comité exécutif de la division des membres retraités) :

\_\_\_\_\_ [votre section locale] \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Par la présente, le corps soumissionnaire mentionné ci-dessus propose la **RÉSOLUTION** suivante au Congrès 2010 du SEFPO:

**ATTENDU QUE** le Caucus francophone a tenu sa réunion annuelle le 23 avril 2009 et que, par conséquent, ne pouvait faire parvenir de résolution au SEFPO avant la tenue de sa réunion annuelle 2009 ;

**ATTENDU** la politique de non harcèlement et non discrimination du SEFPO envers les groupes désignés y compris sa politique en matière de langue envers les anglophones et les francophones ;

**ATTENDU** que le site WEB du SEFPO version anglophone contient l'information à jour, principalement en matière d'offre d'emploi au sein du SEFPO ;

**ATTENDU** que le site WEB du SEFPO version francophone ne contient pas l'information à jour, principalement en matière d'offre d'emploi au sein du SEFPO ;

**QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE** le site WEB du SEFPO version francophone soit toujours mise à jour et contienne toutes les informations pertinentes en matière d'offre d'emploi, au même titre que la version anglophone du site WEB et que toute offre de poste affichée sur la version anglophone du site du SEFPO soit aussi affichée sur la version francophone du site du SEFPO, qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'un poste unilingue anglophone ou qu'il s'agisse d'un poste bilingue.

(Utilisez une feuille supplémentaire au besoin.)

Par la présente, les deux (2) agents soussignés du corps soumissionnaire mentionné ci-dessus attestent que ladite **RÉSOLUTION** a été adoptée par une majorité de membres/délégués en droit de voter à l'assemblée générale de l'organisation. Ci-joint le procès-verbal convenu de l'assemblée générale qui indique (a) qu'un quorum a été atteint et (b) que la résolution proposée a été présentée et qu'elle a fait l'objet d'un vote séparément des autres propositions.

(1) Signature \_\_\_\_\_

Nom (en caractères  
d'imprimerie) \_\_\_\_\_

Poste occupé au SEFPO \_\_\_\_\_

(2) Signature \_\_\_\_\_

Nom (en caractères  
d'imprimerie) \_\_\_\_\_

Poste occupé au SEFPO \_\_\_\_\_